



n° 25/06/pdt

Le Président,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article L.774-1 ;

**DECIDE**

Article 1 : Délégation est donnée à :

- Mme Jeannette Féménia, vice-présidente ;
- M. Denis Perrin, premier conseiller ;
- Mme Fabienne Bonhomme, première conseillère ;
- Mme Juliette Huchette-Deransy, première conseillère.

pour statuer en matière de contravention de grande voirie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 2 janvier 2025

  
Éric KOLBERT